

ACTEURS

La vitesse à laquelle vous payez vos factures en dit long sur vous

CÉLINE RENAUD

CEO et fondatrice **JMC LUTHERIE**

Au fil des années, j'ai noté avec humour le profil des entreprises ou personnes qui nous règlent nos factures en fonction de quand et comment ils le font. Une entreprise par exemple, mettait 90 jours à payer nos factures tout en rabotant encore les centimes voire quelques francs. Et comme nous sommes déjà sensibilisés au si long temps de réaction de l'entreprise en question, nous sommes freinés à tenter d'aller récupérer notre dû.

D'autres au contraire, payent le jour même ou le lendemain après avoir réceptionné la facture. Ce sont des personnes très fiables, qui respectent aussi le travail manuel et qui peut-être s'étaient déjà enquis au préalable sur les conditions de paiement. D'ailleurs, si quelqu'un nous demande un arrangement spécial, il est souvent plus fiable que la personne qui n'adresse pas la

question, et qui finit par faire défaut.

Même si les employés d'une même entreprise ont presque tous changé, le délai de paiement long reste parfois au-delà de plusieurs générations d'employés. Cela fait partie de la culture et de l'ADN de ladite entreprise. Dans tous les cas, ce ne sont plus les mêmes règles comme par exemple traîner avec le paiement de factures fournisseurs qui prévalent aujourd'hui.

Complications importantes avec les factures d'acomptes

Lorsque en tant que manufacture il s'agit d'aller chercher du prépaiement pour la fabrication, certaines entreprises s'y opposent totalement en raison de la problématique que cela pose dans leur structure. Il y a effectivement une complication importante lorsque que l'on reçoit des factures d'acomptes pour ne pas les payer à double. Et pour cela, il existe heureusement au

jourd'hui de très bons systèmes informatiques mais un contrôle manuel n'est pas exclu en fonction des cas.

À l'ère numérique, il semble évident d'envoyer les factures électroniquement. Pourtant, cela chamboule beaucoup le processus de certaines grandes entreprises. Jusqu'à présent, elles avaient l'habitude de recevoir de manière centralisée tout le courrier et de transmettre physiquement les factures directement à la comptabilité afin qu'elles soient traitées très rapidement et sans oubli, que ce soit pour les signatures de contrôle et de validation ou pour le paiement. Nous observons avec étonnement que certaines factures en-

voyées électroniquement ne suivent pas ce processus et c'est ainsi qu'elles mettent beaucoup plus de temps à se régler voire se perdre dans les méandres de l'administration.

Dans une entreprise, insuffler un respect dans la rapidité du paiement des factures des fournisseurs et au moins du délai imparti est nécessaire car

C'EST UNE MARQUE DE RESPECT ENVERS SON FOURNISSEUR QUI EST À CONSIDÉRER COMME UN CLIENT INTERNE. IL EST AUSSI POSSIBLE DE DONNER DEUX VITESSES DE PAIEMENT EN FONCTION DU TYPE DE FOURNISSEURS.

cela participe à une bonne image de la marque.

C'est une marque de respect envers son fournisseur qui est à considérer comme un client interne. Il est aussi possible de donner deux vitesses de paiement en fonction du type de fournisseurs: l'artisan, qui en vit et qui l'attend pour se nourrir et le régler immédiatement ou avant le délai im-



parti, et la plus grande entreprise qui a une gestion de sa trésorerie normalement bien conduite.

Jusqu'entre 60 et 120 jours en Suisse romande

Et vous? Est-ce que vous tendez à rallonger les délais de paiements à vos fournisseurs dès que la trésorerie devient serrée? Il

semblerait qu'en Suisse romande certaines entreprises ne mettent plus 30 jours mais 60 à 120 jours pour régler leurs factures. Ou avec les taux négatifs, tentez-vous de régler plus rapidement tout en négociant encore des escomptes? Dans tous les cas, votre rythme de règlement dévoilera votre culture d'entreprise. ■